

Cet addenda peut faire l'objet d'une plainte à : **Commission de la capitale nationale du Québec**

La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda est : **8 juin 2026**

Émission de l'addenda : **28 mai 2026**

ADDENDA N° 2

Contrat de partenariat pour la conception et la construction de la passerelle de la Pointe-du-Moulin à Québec

1. GÉNÉRALITÉS :

L'addenda n° 2 fait partie intégrante des documents d'appel d'offres et a préséance en cas de litige.

2. BUT :

Le présent addenda a pour but de préciser, clarifier et/ou de modifier certaines informations contenues dans les documents d'appel d'offres déjà émis et les soumissionnaires sont tenus d'établir leur soumission en conséquence.

3. QUESTIONS/RÉPONSES :

Question 1 :

Dans le formulaire d'appel de qualification inclus dans l'annexe 5, vous incluez une « personne-clé responsable de la qualité ». Pourriez-vous inclure une description précise de ses responsabilités, des documents exigés et des éléments recherchés dans cette personne-clé, et enfin d'établir selon quel(s) critère(s) cette ressource sera évaluée.

Réponse 1 :

Dans le cadre de cet appel de qualification, il n'est pas requis de soumettre une candidature de responsable de qualité, puisque ce n'est pas un critère de sélection à cette étape. Le tableau de présentation du candidat de l'Annexe 5 ainsi que la définition des "personnes-clés" dans le glossaire ont été modifiés pour tenir compte du changement.

Question 2 :

Vous demandez d'inclure « un organigramme sur une page » dans les critères suivants :

- a. 2.3.1.2 Personne-clé – Responsable de la conception et son équipe
- b. 2.3.2.2 Personne-clé – Responsable de la construction et son équipe
- c. 2.3.3 Expertise en gestion de projet en mode collaboratif.

La question est la suivante : permettez-vous d'inclure uniquement un seul organigramme pour l'ensemble de l'appel de qualification? Si oui, dans quelle section souhaitez-vous inclure cet organigramme, et peut-il être sur un support tabloïd?

Réponse 2 :

Un organigramme global est acceptable. Il est toutefois de la responsabilité du soumissionnaire de le structurer de façon claire et explicite, afin de permettre une compréhension aisée de l'organisation des équipes et responsables propres à chaque sous-critère. L'utilisation d'un format tabloïd est permise.

Question 3 :

Pourriez-vous confirmer si nous pouvons inclure les informations demandées pour les CV et fiches projets, sans toutefois utiliser les canevas?

Réponse 3

Oui.

4. MODIFICATION :

Nouvelle clause Glossaire :

« personne-clé » : Personne physique qui occupe, pour le compte d'un candidat, l'une des fonctions suivantes ou une fonction hiérarchique équivalente dans la structure organisationnelle proposée pour assurer la réalisation du projet :

- a) Responsable de la conception ;
- b) Responsable de la construction ;
- c) Chef de projet ;
- ~~d) Responsable de la qualité.~~

Étant entendu que chacune de ces personnes devra, lors de la réalisation du projet, être en mesure de poser au Québec les actes réservés à la profession à laquelle elle appartient, le cas échéant, et qu'une même personne ne peut cumuler les rôles de deux personnes-clés ou plus.

La Commission de la capitale nationale du Québec

Le 28 mai 2026

N° SEAO : 20143840
Appel d'offres n°: 2525-2526-02-025

Candidat			
Nom :	Juridiquement organisé ☐	Signataire autorisé :	
Forme juridique :	À organiser ☐		
Membres			
Nom	Forme juridique et % de participation (la somme doit totaliser 100 %)	Signataires autorisés	
Sous-traitants principaux			
Nom	Forme juridique	Secteur d'activités et % des activités sous sa responsabilité	Signataires autorisés
Personnes-clés			
Responsabilités	Nom	Employeur	
Personne-clé – chef de projet			
Personne-clé responsable de la conception			
Personne-clé responsable de la construction			
Représentant du candidat			
Nom du représentant du candidat :	Adresse postale :	Cellulaire :	
	Courriel :	Bureau :	